

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicov.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorot.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

Immigration et Peuplement

"Pour peupler le Canada employons d'abord le berceau. Gardons les nôtres au pays en améliorant les conditions économiques. — Rapatrions ceux des nôtres qui veulent revenir des Etats-Unis. — Facilitons la migration entre les provinces canadiennes."

M. Henri Bourassa trace ainsi le programme à suivre pour solutionner cette importante question du peuplement des provinces canadiennes.

Immigration... rapatriement, mots sonores qui depuis quelques années résonnent à nos oreilles sous différents tons, selon le diapason de ceux qui discutent le peuplement du Canada.

Immigration à outrance, crie un groupe; immigration modérée, demandent d'autres; immigration raisonnée disent les plus sages. Pour le rapatriement c'est la même chose. Tous ces groupes veulent augmenter la population canadienne et ils ont raison. Mais pourquoi?

La réponse nous semble bien simple. Personne n'ose croire que c'est pour le simple plaisir de grossir le chiffre de notre population totale. Il y a un but ultime vers lequel tout canadien doit viser, c'est la prospérité du pays. On ne l'acquiert que par le développement des ressources naturelles au moyen de l'agriculture et des industries. Ces dernières sont subordonnées à la première; elles se développent naturellement dans un pays où l'agriculture est prospère.

Le sol canadien est notre capital. C'est lui que nous devons développer et faire fructifier. Les efforts de nos gouvernants, tant provinciaux que fédéraux doivent tendre vers une agriculture meilleure et plus intensive. En discutant d'immigration ou de rapatriement nos législateurs doivent garder ce point bien en vue. Agiraient-ils tous ainsi que leurs discours seraient en harmonie.

Au parlement fédéral, la semaine dernière, on a beaucoup parlé d'immigration, comme le seul moyen d'augmenter la prospérité du pays. On a peu parlé d'émigration à l'étranger, de cette procession inquiétante qui se dirige constamment vers les Etats-Unis. En aurait-on parlé qu'on ne se serait peut-être pas demandé, craignant les réponses, pourquoi les canadiens se dirigent aux Etats-Unis, et quel secret possède ce pays pour les attirer?

Tandis que chaque immigrant coûte au Canada plusieurs dollars en annonce, transport, maintien d'agents d'immigration, de colonisation et de rapatriement à l'étranger, les Etats-Unis se voient obligés d'élever la barrière aux frontières et de pratiquer une sélection sévère parmi la masse qui demande l'entrée.

Le contraste est frappant et fait croire que notre pays n'a pas autant d'attraits pour l'étranger que le voisin. C'est pourquoi notre politique d'immigration est si dispendieuse. Comme nous le disions déjà, améliorer nos conditions économiques de façon à former des citoyens satisfaits de leur sort vaut mieux que d'attirer par des méthodes dispendieuses des étrangers ou une partie de ceux qui nous ont quittés qui viendront augmenter le nombre des mécontents. Nous ne voulons pas dire par là qu'il ne faut pas chercher à augmenter notre population. La chose est nécessaire, mais il y a bien d'autres moyens que celui d'une immigration intensive. C'est ce qu'a démontré dans un magistral discours M. Henri Bourassa, député de Labelle, en Chambre des Communes la semaine dernière.

M. Bourassa a signalé quatre manières d'augmenter notre population sans avoir recours à l'immigration. C'est M. Charles Michaud qui nous les énumère de la façon suivante dans une chronique parlementaire au "Droit" d'Ottawa:

"Il y a tout d'abord le moyen "inventé par la Providence il y a quelques années": celui du berceau. Il a fait des merveilles dans la province de Québec, et pourrait multiplier ailleurs les mêmes miracles. Les citoyens que cette méthode donne à un pays sont enracinés au sol, et à ce titre ils sont infiniment précieux.

Un autre moyen: donner au pays des conditions économiques telles que les citoyens que nous avons nous resteront, au lieu de songer à se diriger sur l'étranger. Ici la part du gouvernement est manifeste, parce que ses mesures législatives pourront beaucoup pour améliorer les conditions économiques. L'exode des fils du sol est une perte de sang qui anémie toujours, et c'est en vain que l'on pratique la transfusion par l'apport d'immigrants de l'étranger. On y perd toujours en change.

"Un troisième moyen: le rapatriement. Il s'agit d'aller chercher à l'étranger ceux des nôtres qui s'y sont rendus dans un moment de mirage ou d'erreur. Ils sont nombreux aux Etats-Unis, ceux qui reviendraient volontiers si seulement on leur en donnait les moyens. Il ne s'agit pas évidemment de rapatrier les Canadiens qui ont pris racine aux Etats-Unis, qui sont devenus citoyens américains, et qui aiment leur patrie d'adoption d'un amour qui rivalise avec celui du pays d'origine. Mais à côté de ces derniers,

G. N. TRICOCHE

VARIETES

LES PROGRES DE LA NAVIGATION TRANSOCEANIQUE

Quoique l'aviation soit appelée à des progrès considérables, il n'en demeure pas moins certain que ces progrès seront lents; et il est fort possible qu'ils soient aussi plus limités que ne le pensent les enthousiastes de ce nouveau genre de locomotive. En tout cas, pour le moment, il est infiniment plus pratique, commercialement, de donner le plus grand développement possible à la navigation transocéanique. Les vitesses existantes sont — cela saute aux yeux, — trop faibles en comparaison de celles des convois ferroviaires: il semble indiqué que les efforts des ingénieurs maritimes se portent sur ce point. Pour des raisons faciles, le tonnage, lui aussi, pourrait être porté à un chiffre plus élevé. Ceci a été bien compris, par exemple, en Angleterre, où l'on se propose de construire deux vaisseaux de 6,000 tonnes. Ces moindres marins coteraient la bagatelle de 15 millions de dollars chacun; mais évidemment, la compagnie rentrerait dans ses frais sans difficultés. A l'heure actuelle, le

plus grand transatlantique existant, le "Majestic", construit en 1921 — et déjà presque démodé — a 915 pieds de long: c'est à dire qu'il dépasse de 365 pieds la plus haute église de Londres. On a calculé que l'espace occupé par les cabines et les machines du "Majestic" équivaut à quelque 400 cottages détachés, pouvant abriter 5,000 personnes. Le tonnage atteint 56,551. Cela donne un aperçu de ce que seront les deux nouveaux géants projetés. En ce qui concerne la vitesse, le dernier mot, pour le moment, pourrait bien être dit par les constructeurs français. On parle en effet d'un navire capable de filer 40 à 50 noeuds à l'heure en temps ordinaire, et 70 dans des cas exceptionnels. Si le projet réussit, le bâtiment en question fera le trajet Cherbourg-New-York en deux jours et demi. Pour commencer, on essaiera un modèle de dimensions restreintes; mais, même en cas de succès, on sacrifiera toujours le tonnage à la vitesse.

George Nestler Tricoche

autour d'eux, il y a les déçus, et c'est ceux-là qu'il importe de ramener chez nous.

"Un quatrième moyen: encourager la migration entre les provinces canadiennes. Les provinces de Québec, de l'Ontario et les autres plus à l'est, enverraient volontiers des leurs sur les riches terres de l'ouest. Mais quelles difficultés! Il est triste de constater, dit M. Bourassa, qu'un vagabond des quais de Liverpool et des halles de Manchester ait cinq fois moins d'argent à déboursier pour traverser l'Atlantique et se rendre dans le Manitoba qu'un citoyen de la province de Québec qui voudrait se rendre au même endroit."

C'est bien par ces moyens la façon la plus logique de peupler un pays. Le peuple acadien des provinces maritimes a mis en pratique d'une façon remarquable le premier. Il a obtenu un succès tel qu'on le qualifie de miracle. Le progrès de ce peuple est maintenant arrêté par les mauvaises conditions économiques dans lequel il vit. Tant que les gouvernements ne s'appliqueront pas à faire leur part en encourageant l'agriculture et la pêche par l'éducation et la protection, les provinces maritimes resteront dans un statu quo déprimant, parce que le mal est ressenti par toute la population. La jeunesse continuera son exode vers les grandes villes américaines, les immigrants qui arrivent dans nos ports se dirigeront sans cesse plus à l'ouest.

Nous nous demandons avec regret pourquoi un programme comme celui qu'a exposé M. Bourassa n'a pas pris naissance dans le cerveau de M. Forke, ou des chefs de nos différents gouvernements des provinces maritimes. Il aurait eu plus de chance d'être utilisé et que de bien il réaliserait.

J.-G. B.

Billet du Jeudi

La Prière En Famille

Tableau édifiant qu'offre à nos yeux, une famille prosternée toute entière au pied du crucifix, l'une qui malheureusement se fait rare de nos jours!

Dans ce pieux concert fait de voix bien différentes la demande grave du père, l'accent fatigué de la mère, le charmant babillage des petits se mêlent ensemble et comme le suave parfum de l'encens après l'office du soir, la prière monte vers le ciel constellé.

Avons-nous déjà vu une famille pratiquant cette sainte habitude privée des bénédictions d'en haut? Jamais. Dieu dans sa bonté paternelle, se plaît à répandre sur de telles familles ses dons et ses grâces. L'enfant, qui dès son plus jeune âge, s'agenouille chaque soir près de sa pieuse mère, gardera dans son cœur ce précieux souvenir, qui lui rappellera à l'occasion ce devoir important.

Après le souper la maman prend son chapelet, c'est le signal. Chacun laisse ses jeux et son travail et se groupe autour de celle qui dirige tout dans son domaine.

Une demi obscurité envahit la demeure, une paix mystérieuse

semble régner dans l'humble logis. D'un commun accord les voix s'élèvent en une ardente supplication.

Le papa fatigué après une journée de labeur, appuiera peut-être sa tête sur le dossier de sa chaise. Sa prière n'en sera pas moins fervente.

La maman berce d'une main le petit qui par ses cris donnerait des distractions. Un bambin s'amuse avec son chapelet, portant comme on lui a appris la croix à ses lèvres enfantines. Il s'endormira avant la fin de la prière et la maman en occasion prendra dans ses bras ce petit ange qui dans son sommeil rêve aux anges, au Petit Jésus.

Le chapelet, prière excellente, toute puissante pour celui qui en connaît la valeur des Ave. Chaque grain est une rose qui s'envole de la terre et va former une couronne aux pieds de la Reine Immaculée.

Jeunes gens qui avez quitté le foyer paternel, jetez un regard sur le temps qui a fui. Revoyez en imagination les jours bénis de votre enfance et rappelez-vous la prière récitée en commun.

Songez à votre mère qui vous apprend à murmurer les pieuses invocations. A peine pouvions-nous balbutier quelques mots qu'elle vous apprend à dire après

INSTRUIONS-NOUS

LE PREMIER PARLEMENT DU DOMINION

Le premier juillet 1867, Lord Monck, Gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord depuis le 2 novembre 1861, annonça qu'il venait d'être nommé Gouverneur général du Dominion du Canada. De par l'autorité de Sa Majesté, la reine Victoria, il déclara le titre de Chevalier de l'Ordre du Bain à John A. Macdonald, et celui de Comptroller de ce même Ordre à S. L. Tilley, Charles Tupper, George-Etienne Cartier, A. T. Galt, Wm McDougall et W. P. Howland, les rivaux s'étaient rendus dignes l'un tel honneur par le rôle qu'ils avaient joué dans l'Union du Canada et des Provinces maritimes.

Le lendemain, Lord Monck prêta serment comme Gouverneur général: à sa demande, Sir John A. Macdonald forma un gouvernement de coalition libéral-conservateur. On comptait dans la première Chambre des Communes 181 députés dont 82 venaient de l'Ontario, 65 de Québec, 19 de la Nouvelle-Ecosse, et 15 du Nouveau-Brunswick. Il y avait 72 sénateurs, nommés à vie, dont 24 pour l'Ontario, 24 pour Québec, 12 pour la Nouvelle-Ecosse et 12 pour le Nouveau-Brunswick.

Le premier parlement du Dominion eut cinq sessions. Pendant la première, Wm. McDougall proposa une série de résolutions demandant que la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest fussent partie du Dominion. Ces résolutions eurent des suites: le 23 juin 1879, un arrêté de la Reine en son Conseil annexa ces territoires au Canada. On vota aussi un projet de loi permettant au gouvernement de recueillir la somme nécessaire à la construction du chemin de fer intercolonial.

Dans le même temps, la Législature de la Nouvelle-Ecosse se rappela au Parlement impérial

fin d'obtenir l'annulation de la loi l'Union, du moins en ce qui la concernait. Mais grâce surtout aux menées adroites de Charles Tupper, cette initiative ne servit rien, et le parlement britannique ne permit pas à la Nouvelle-Ecosse de se séparer de la Confédération. Dès l'aube de 1868, le premier timbre-poste canadien l'une valeur de trois sous, fut mis en circulation. Le 1er avril, fut lieu l'ouverture des caisses d'épargne du ministère des Postes.

A la seconde session, le Gouvernement se trouva aux prises avec des questions très embarrassantes. On tâcha de faire la paix avec les métis de la Rivière Rouge, qui s'agitaient sous la direction de Louis Riel. Mais, au cours de la troisième session, le colonel Wolseley fut envoyé, avec un détachement, afin de calmer la révolte. Wolseley gagna une victoire sans répandre une goutte de sang, car les rebelles s'enfuirent: son approche.

La signature du traité de Washington fut l'un des principaux événements qui marquèrent la quatrième session de ce parlement. De très importantes questions furent réglées, notamment celles de la frontière de San Juan, les pêcheries, de la navigation sur le St-Laurent et des canaux. Pendant qu'elle s'agissait, le Parlement impérial ratifia la loi de 1871, qui donnait au Parlement du Dominion le pouvoir de créer de nouvelles provinces. Le 20 juillet 1871, la Colombie britannique fut admise à faire partie du Dominion.

Les Chambres furent dissoutes à la fin de la cinquième session. On mit de côté le principe de coalition et les Conservateurs sortirent victorieux des élections suivantes qui avaient été faites sur des questions de parti.

elle les noms de Jésus et Marie, et cette invocation si touchante: "Bonne Sainte Anne, priez pour papa, pour maman, pour tout le monde".

Les années ont fui avec rapidité. Malgré l'âge avancé, que dis-je nous nous rappelons ce détail de notre vie d'enfant. Sées dans notre âme par une mère bien-aimée, ces prières y ont pris racine et nous conservent à ces bonnes habitudes.

Jeunes mères qui êtes si heureuses dans l'amour de vos enfants, rassemblez votre famille à vos côtés chaque soir et ensemble invoquez le Bon Dieu. En une rosée bienfaisante il fera descendre sur la tête de ceux qui vous sont chers, ses grâces, ses faveurs et ses bénédictions. Plus tard, quand vos enfants auront grandi et se seront dispersés, vous pourrez vous dire le cœur en paix: "Je leur ai dit le bon exemple, j'ai fait de mon mieux, que Dieu les bénisse et les conserve bons". La Vie de Marie si souvent invoquée pendant leur enfance saura diriger et protéger ces jeunes âmes que vous lui avez confiées.

Voici le carême qui approche. Temps de pénitence, de salut. Si nous avons perdu la bonne habitude de la prière en famille, prenons-la. Mettons de côté les jeux, les amusements et répétons en commun, dans chaque famille, les belles prières qui obtiennent tout de Jésus par Marie, sa très sainte Mère.

Tante Marie

Cher les Autres

Nous devons faire notre part

A l'Hôtel des Postes de la capitale fédérale, les employés proposés au service des guichets devront désormais parler deux langues officielles du pays de manière à répondre aux exigences d'une population bilingue. C'est à

l'hon. P. J. Veniot que nous devons cette louable initiative. Sachons en comprendre et en apprécier la portée. L'anglais, il faut le souvenir, n'est pas notre langue. Il est pour nous un élément de culture et, dans certains cas, le succès, rien de plus. Le content de l'employer quand nous sommes en présence d'un interlocuteur qui ne parle que cette seule langue, ou tout légitimement à la parler parce qu'elle est la sienne propre. La politesse, la déférence même exige alors que nous passions de l'une à l'autre avec notre meilleur sourire de notre propre parler à sien. Il en va également de même quand, en raison des situations particulières que nous occupons, indifféremment dans l'une ou l'autre langue. Hors ces cas spéciaux, il est de notre devoir de nous servir du français pour exprimer nos pensées. Et, quand nous avons à parler à un fonctionnaire public, à un représentant de l'une ou l'autre de nos grandes compagnies ferroviaires, par exemple, pourquoi pas nous adresser tout bonnement dans notre langue, sans ostentation, sans forfanterie. C'est naturel, c'est logique. Nous parlons bien l'anglais, tant mieux. Que désirons-nous davantage? Nous ne voudrions pas oublier une autre langue que nous savons que nous avons apprise dans notre enfance, notre langue maternelle enfin. Ce ne serait vraiment pas la peine d'avoir appris une langue étrangère, si nous ne perdons celle que parlèrent nos ancêtres.

M. Veniot nomme des fonctionnaires bilingues. Il ne tient qu'à nous d'en démontrer la nécessité, d'en faire ressortir la valeur en leur donnant l'occasion d'user du français et de l'anglais dont la connaissance constitue un des principaux éléments de leur qualification.

LE DROIT

La Semaine "DROIT" C'est Le Mieux!